

Extrait du SNES de la Corse

<http://corse.snes.edu/carrieres/article/la-rentree-chez-les-cpe>

# La rentrée chez les CPE

- Carrières -

Date de mise en ligne : mardi 23 octobre 2012

---

**Copyright © SNES de la Corse - Tous droits réservés**

---

OUI dans la mesure où bon gré, mal gré, chaque titulaire est nommé sur un poste. Le rectorat (à l'écoute plus humaine) a globalement écouté les requêtes individuelles, il n'y a plus d'ATP "bons à combler les trous partout" dans l'académie, les équipes Vie Scolaire se sont par endroits enrichies de l'embauche des nouveaux "emplois d'avenir" et chaque établissement est doté en CPE.

NON, car chaque établissement est doté en CPE mais l'augmentation de 3 postes lors du mouvement intra n'a pas pallié les besoins en personnel et le nombre de vacataires/contractuels (essentiellement formés par leur pratique d'un seul établissement) est en recrudescence - au moins 7 contractuels ont été embauchés à la rentrée. Non, car sous la pression de certains chefs d'établissement, une redistribution des postes très contestable a été imposée risquant, après le départ de ce recteur, d'amener des situations personnelles délicates. Non, parce que les nouveaux personnels embauchés sont sur des statuts toujours très précaires (ce ne sont pas des AED) et que la catégorie des APS récemment créée relance les mêmes polémiques que celle sur les médiateurs - leurs statuts empiètent sur ceux des AED, des CPE et des Assistantes sociales et on leur demande en gros de faire le boulot de l'équipe mobile de sécurité. Si l'on ajoute à cela le continuel manque de perspectives de la fonction de CPE - "devenez chef d'établissement !", le moral côtoie à peine le dessus des chaussettes.